



NOTE AUX ETUDIANTS DE PREPA ADMIS À L'INTERNAT

1 - L'internat reste ouvert environ un week-end sur deux. **Le service de restauration n'est pas assuré le samedi soir et le dimanche toute la journée.**

2 - Les autres week-ends l'internat ferme à 13 h le samedi et ouvre le dimanche à 19 h.

Le 1^{er} week-end (3-4 septembre 2022) l'internat sera fermé.

3 - **Le jeudi 01 septembre 2022**, vous serez accueilli(e) à l'internat **entre 09h00 et 13h00** (prévoir 1 h de disponibilité) le service de restauration fonctionnera dès le midi. L'accueil se fera par le 1 rue Mirabeau.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller, 1 protège-matelas (0.90 cm), 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures),
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Attention ! Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat. **Il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).**

Vous recevrez une carte qui vous permettra d'avoir **accès aux chambres et à l'internat** (après 20 h la semaine, sorties exceptionnelles, par les portes extérieures, seules portes d'accès nocturne chaque soir).

4 - État des lieux.

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

5 - Horaires de la restauration.

- Petit déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45
- Déjeuner : de 11 h 30 à 13 h 30
- Dîner : de 18 h 15 à 19 h 30

6 - Les cartes d'accès sont **personnelles** et ne doivent pas être prêtées ou données. Elles vous seront délivrées gratuitement le jour de la rentrée, pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand. En cas de perte ou de détérioration des cartes d'internat ou de restauration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 4 €).

7 - Tarifs d'internat, modalités de paiement.

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et les tarifs présents sur le site du lycée).

Le forfait annuel estimatif est calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (193 jours pour 2022) ils sont payables par trimestre : janvier-mars, avril-juin et septembre-décembre. Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2022 à juillet 2023) est susceptible d'être modifié selon le calendrier arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé dans la même période.

Vous pouvez choisir le **prélèvement mensuel automatique** ou le **paiement à réception de la facture trimestrielle**.

Pour le prélèvement automatique,

Les coûts des trimestres scolaires seront divisés en trois tiers et prélevés chaque mois à partir du 5 octobre 2022 jusqu'au 5 juin 2023.

Il vous suffit de **remplir la fiche d'inscription** en cochant « prélèvement » et de la retourner à l'intendance en y joignant **obligatoirement un relevé d'identité bancaire d'un compte courant (impossible sur les livrets d'épargne).**

Le mandat de prélèvement vous sera envoyé et sera **à nous retourner signé pour le 15 septembre 2022 dernier délai.** Un échéancier vous sera expédié courant septembre 2022 et courant décembre 2022 pour vous informer des montants prélevés.

Pour les élèves de PCSI ou de PSI, le document vous sera remis à la rentrée en fonction de votre affectation.

Pour le paiement à réception de la facture trimestrielle,

Le paiement vous sera réclamé par courrier dans le courant de **chaque trimestre** par le service intendance du lycée.

Important : En cas de difficultés financière, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier (uniquement pour les élèves affectés au lycée Chateaubriand).